



NEWS LETTER – AUGUST 2026

FOLLOW-UP ON DISCUSSIONS FROM THE JULY 2026 CAUCUS

ITEMS ON THE AGENDA FOR THE CAUCUS MEETING ON AUGUST 17 2026:

Grant received from the MTQ in the amount of \$15,000 for repair work on South Lake Manitou Road

CMQ: Rejection of the request for property tax exemption for the Lake Manitou Community Center Inc.

Authorization of expenditures following the order of the Municipal Court of Sainte-Agathe-des-Monts in case URB3588;

Authorization of additional expenditures for decontamination and the application of sealant to the garage.

Submission of comparative financial statements for the period from January 1 2026 to July 31 2026.

Request for financial assistance from Nez-Rouge.

Service agreement for disaster victims between the Municipality and the Canadian Red Cross

Item deferred to the August council meeting:

Cadastral operations – McCall contribution for park purposes

Adoption of Bylaw

Adoption of bylaw 2014-070-1 amending Bylaw 2014-070 establishing the Urban Planning Advisory Committee of the Municipality of L' Ivry-sur-le-Lac;

All draft ordinances can be found on the municipality's website at <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglements/>

THE REGULAR COUNCIL MEETING WILL BE HELD ON MONDAY, AUGUST 17 2026 AT 6:00 P.M.

COUNCIL MEETING OF SEPTEMBER 21 2026

The next council meeting will be held, on Monday, September 21, starting at 6:00 p.m. The mayor and council members will welcome you at City Hall, located at 601 Chemin de la Gare. You may also attend via videoconference. We invite you to review the public notice, which will be published in early July, for full details. <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/nouvelles-et-avis-publics/>

LABOR DAY



The municipality's administrative offices will be closed on Monday, September 7, 2026, for Labor Day.

The entire team will be back on Tuesday, September 8, starting at 9 a.m.

ADMINISTRATION – MUNICIPAL TAXES



We would like to remind you that the final payment for your municipal taxes is due no later than September 9, 2026, in accordance with Bylaw 2024-162, which you can view by clicking on the link: <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/reglements/>

Your payments must be received by the due dates at the latest to avoid late fees. In addition, the entire balance becomes due when a payment is not received by its due date.

It is also important to note that balances accrue interest at a rate of 10% per year, plus a 2% penalty calculated on unpaid balances

ENVIRONMENT – SEPTIC TANK EMPTYING - REMINDER



OBLIGATION DU CITOYEN DE FOURNIR UNE PREUVE DE VIDANGE

Reminder - We have sent information notices to a number of citizens informing them that they are affected by the regulations governing the management of septic installations, and that action on their part is required. Affected citizens must mandate a qualified professional to carry out an inspection of their septic installation. The professional must then complete the attestation of functionality, which must be submitted to the municipality by September 30, 2024.

It is your responsibility to submit proof of completion of the work to the municipality no later than October 15 of each year in which emptying is required by the by-law.

Although the various service providers offer to forward the proof to the municipality, we never receive all of them. It's best to send it to us yourself by e-mail (admin@ivry-sur-le-lac.qc.ca), where we'll confirm receipt and update your file.

An annual maintenance contract is also required for certain septic systems (Ecoflo, Bionest, Enviro-Septic, etc.). The same applies to annual maintenance. Send us proof of maintenance to update your file. We accept a copy of the maintenance contract.

RECOGNIZING AND PREVENTING MILDEW



Le mildiou est une maladie causée par *Phytophthora infestans*, un type de champignon. Il peut s'attaquer à toutes les parties de la plante. Extrêmement destructif pour la pomme de terre et la tomate, il peut également se développer sur le pétunia et la [morelle](#). Cette maladie peut causer des pertes économiques importantes pour les producteurs agricoles. En effet, si on laisse le mildiou s'établir, la lutte contre celui-ci devient ardue, voire impossible. Il faut donc agir rapidement dès son apparition.

Des conditions humides couplées à des températures fraîches favorisent son développement. Les structures qui permettent à ce microorganisme de se disséminer (spores) sont facilement transportées par le vent et peuvent parcourir plusieurs dizaines de kilomètres, propageant ainsi la maladie. Celle-ci se développe rapidement à la suite de l'apparition des symptômes. *Phytophthora infestans* est très virulent et les plantes atteintes peuvent être détruites en quelques jours. En raison de ce risque, le mildiou est donc l'affaire de tous. Sa présence doit obligatoirement être déclarée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec si elle est détectée dans une [zone de culture protégée](#). Le mildiou ne pose pas de risque pour la consommation humaine : les tubercules de pommes de terre et les tomates issus de plantes infectées peuvent être consommés sans danger. Toutefois, pour éviter la propagation de la maladie, les tubercules récoltés de votre jardin l'an dernier ne doivent pas être replantés cette année.

MESURES DE PRÉVENTION ET ACTIONS RECOMMANDÉES

- ▶ Semer des pommes de terre certifiées. Ne pas conserver de tubercules de pommes de terre pour les replanter l'année suivante et ne pas planter de pommes de terre vendues à l'épicerie;
- ▶ Privilégier les variétés de tomates tolérantes au mildiou;
- ▶ Espacer suffisamment les plantes pour favoriser une bonne circulation d'air;
- ▶ Éviter d'arroser le feuillage des plantes et d'arroser le soir, pour que le sol et le feuillage ne demeurent pas humides pendant une longue période;
- ▶ Visiter souvent le potager et surveiller la présence de symptômes de mildiou. En cas de doute, nous vous invitons à contacter votre [direction régionale](#) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Dès l'apparition des premiers symptômes, les plants de pommes de terre et de tomates infectés doivent être arrachés et jetés. L'élimination des plants évite la formation de spores qui pourraient contaminer les champs et les potagers avoisinants.

RECOMMANDATIONS LORSQUE LE MILDIU EST DÉTECTÉ

- ▶ Arracher les plants de tomates infectés et les jeter dans un sac de plastique fermé. Il ne faut pas laisser les plantes atteintes sur le sol ou les faire composter;
- ▶ Détruire la partie aérienne des plants de pommes de terre atteints (défaner). Les tubercules de pommes de terre peuvent être récoltés et consommés, mais ne doivent pas être semés l'année suivante. Les rebuts de tubercules infectés doivent être jetés;
- ▶ Les outils, les vêtements, les chaussures et les mains peuvent transmettre la maladie lorsqu'elle est présente; il faut bien les nettoyer et les désinfecter. L'alcool isopropylique (alcool à friction) peut être utilisé.
- ▶ Informer les voisins qui cultivent des pommes de terre et des tomates de la présence de la maladie à proximité pour qu'ils vérifient l'état de leur culture et prennent les mesures nécessaires.



IDENTIFICATION TOMATE



Sur la feuille : au début, présence de taches noir verdâtre, huileuses et irrégulières sur les feuilles. En conditions humides, les taches s'agrandissent rapidement pour former des plages brunes aux contours irréguliers. Elles sont parfois entourées d'un halo vert pâle. À la face inférieure des feuilles, un duvet blanc grisâtre (mycélium) peut se développer en bordure des taches. Les feuilles entières peuvent flétrir, dépérir et mourir. Des lésions brunes (chancres) peuvent aussi se développer à partir du point d'attache des feuilles sur la tige.



Sur les fruits : présence de taches brun verdâtre, huileuses et bosselées (avec une texture en pelure d'orange), qui ont une marge irrégulière et peuvent s'étendre sur la surface entière du fruit. Le fruit reste généralement ferme. Un duvet blanc (mycélium) peut apparaître sur les taches.



Sur la tige : présence de taches irrégulières, brun foncé à noires, débutant à la zone d'attache des feuilles sur la tige ou à l'extrémité de la tige. En conditions humides, présence possible d'un duvet blanc (mycélium) en bordure des taches. Les taches peuvent prendre rapidement de l'expansion et évoluer en plus grandes lésions pouvant couvrir ou encercler toute la tige. Les tiges infectées sont fragiles, cassent facilement et peuvent mourir.

La plante peut dépérir partiellement ou complètement.

IDENTIFICATION POMME DE TERRE



Sur la feuille : présence de taches vert pâle à vert foncé, circulaires ou irrégulières, aux faces supérieure et inférieure. Les tissus deviennent brun foncé et secs, et une bordure vert pâle peut être présente. À la face inférieure, un duvet blanc (mycélium) peut se développer en bordure des taches. Les taches débutent souvent près du point d'attache des feuilles, à leur marge ou à leur extrémité, là où la rosée séjourne le plus longtemps. Les feuilles entières peuvent dépérir.



Sur la tige : présence de taches irrégulières, brun foncé à noires, débutant à la zone d'attache des feuilles sur la tige, au bas des tiges ou à leur extrémité. En conditions humides, présence possible d'un duvet blanc (mycélium). Les taches peuvent prendre rapidement de l'expansion et couvrir presque toute la tige. Les tiges infectées sont fragiles, cassent facilement et peuvent mourir.



Sur les tubercules : apparition de brunissement sur les tubercules et dépression de leur épiderme. La chair des tubercules infectés brunit et ces derniers finissent par pourrir.

La plante peut dépérir partiellement ou complètement.

Pour plus d'information, consultez le site Web d'IRIS phytoprotection :
<https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/>

Mildiou dans la tomate :
<https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Fiche/Champignon?imageId=8238>

Mildiou dans la pomme de terre :
<https://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Fiche/Champignon?imageId=8012>

Vous pouvez également obtenir des renseignements supplémentaires auprès de votre direction régionale.

THE BLUE GOLD OF OUR REGION



Do you take care of it ?

Water is part of our daily lives. Without even realizing it, we use it all the time. Whether it's to quench our thirst, ensure our hygiene or provide us with beautiful moments, it's a source of life and health, both for humans and for flora and fauna. Without quality water, our health would be threatened and our lifestyles transformed.

At Pensez Bleu, we want a blue future! With us, learn how to adopt good practices to preserve the quality of our water and reduce your

consumption.

All together, by simply changing our habits, we'll be taking concrete action to preserve this priceless resource.

We're also delighted to introduce you to the water professions. Little-known professions, but so crucial to guaranteeing the quantity and quality of water available in Quebec. At <https://pensezbleu.com/> we're proud of our water heroes!

CLOSURE AT THE LANDING AND SCHEDULE

It is very important to make sure that the **gate at the dock is securely closed** when you leave.

Tuesday, May 12 through Sunday, June 28

🕒 8:30 a.m. to 4:30 p.m.

📅 7 days a week

Monday, June 29 through Sunday, September 6

🕒 8:30 a.m. to 4:30 p.m.

📅 5 days a week—Wednesday through Sunday

From Monday, September 7, until closing on Sunday, October 18

🕒 8:30 a.m. to 4:30 p.m.

📅 7 days a week

SAFE FISHING ON LAC MANITOU - REMINDER

Did you know that a fisherman can lose 11-15 jigs and sinkers per year? This is dangerous if the tackle is made of lead or mercury.



Why is this a problem? Lead is a highly toxic metal seriously affecting humans and waterfowl. Even low doses of lead exposure over time can lead to multiple health and cognitive impairments in humans, seriously affecting the nervous and reproductive systems. Loons mistake the sinkers for pebbles (which they normally eat for



digestion). Or they will eat fish that harbour lead tackle. This is a major cause of death in Common Loons. Ingesting them can cause blindness, muscle paralysis, reduced ability to reproduce, seizures and death. Other waterfowl such as ducks are also poisoned when eating lead sinkers.

Are there laws prohibiting lead tackle? Lead fishing tackle is prohibited in Canada's national parks and wildlife areas. However, our Lac Manitou can continue to be polluted by lead fishing tackle that has been lost.



Can we fish in a safe way? Good news! It is safe to use sinkers and jigs made from materials such as tin, bismuth, antimony, steel, brass, tungsten, terpene resin putty and polypropylene. They are easily available.



Thank you to all fishermen who use safe tackle, thus keeping our **Lac Manitou** free of additional lead and protecting **people** from lead exposure and **loons/waterfowl** from toxic death.

Author : Judith Adams

PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS



EN UN COUP D'ŒIL 2025-2026

Consultez le rapport annuel complet ici : <https://prevoyanceaines.org/rapport-dactivites/>



NOTRE MISSION

Repérer, accompagner et référer les personnes aînées en situation de vulnérabilité afin de favoriser leur sécurité, leur bien-être et leur maintien dans la communauté.

Merci à nos bénévoles, donateurs, partenaires et à toute notre communauté!

NOTRE IMPACT

AU 31 MARS 2026



604

ACCOMPAGNEMENTS RÉALISÉS
Près de 3 400 interventions



2 604

PERSONNES REJOINTES
par nos activités de sensibilisation et nos ateliers



560

RÉFÉRENCES VERS DES ORGANISMES PARTENAIRES



64 366

VUES de nos contenus Facebook



56

MUNICIPALITÉS DESERVIES dans 4 MRC des Laurentides

NOTRE TERRITOIRE

Nous intervenons dans 4 MRC des Laurentides

- Points de service
 - Siège social Sainte-Agathe-des-Monts
 - Mont-Laurier (CAB Léonie-Bélanger)
 - Lachute (sur côtés d'organismes communautaires)



ACCOMPAGNEMENTS PAR MRC

Des Laurentides	217
Antoine-Labelle	135
Argenteuil	116
Pays-d'en-Haut	107
Hors-territoire	29
TOTAL	604



4 630

ÉCLAIREURS-AÎNÉS sur le territoire
47 % des accompagnements proviennent de références des Éclaireurs-Aînés



29

SENTINELLES BÉNÉVOLES
300 HEURES de bénévolat



50 %

engagés depuis plus de 5 ans



61 %

FEMMES



38 %

HOMMES



59 %

VIVENT SEULES



74 %

ONT 65 ANS ET PLUS

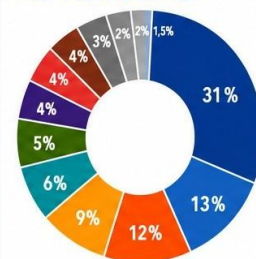


10 %

DES ACCOMPAGNEMENTS RÉALISÉS EN ANGLAIS

LES BESOINS LES PLUS FRÉQUENTS

MOTIFS DES DEMANDES



● Perte d'autonomie	31 %
● Information	13 %
● Logement / insalubrité (TAC)	12 %
● Finances	9 %
● Malnutrition	6 %
● Santé mentale	5 %
● Isolement	4 %
● Conflit	4 %
● Proche-aidance	4 %
● Transport	3 %
● Programme PAIR	2 %
● Deuil	2 %
● Violence	1,5 %
● Juridique	1,5 %

NOS PARTENAIRES : UN LEVIER ESSENTIEL

560	322	127	20	15	76
RÉFÉRENCES RÉALISÉES	ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	CIRS DES LAURENTIDES	SERVICES GOUVERNEMENTAUX	SÛRETÉ DU QUÉBEC	AUTRES PARTENAIRES

RÉSULTATS FINANCIERS 2025-2026

PRODUITS	CHARGES
791 356 \$	711 801 \$
Subventions 493 897 \$	EXCÉDENT
Dons 292 956 \$	79 555 \$
Autres 4 503 \$	

Les états financiers complets sont disponibles dans le rapport annuel 2025-2026.

PRIORITÉS D' ACTIONS 2026-2027

- **RESSOURCES HUMAINES**
Redéfinir le rôle, réviser la formation et l'encadrement des Sentinelles. Mettre à jour le rôle, la formation, les responsabilités et l'encadrement du personnel. Actualiser le programme des Éclaireurs-Aînés.
- **RESSOURCES FINANCIÈRES**
Assurer la sécurité financière de l'organisme.
- **COMMUNICATIONS**
Développer un plan de communication.
- **OPÉRATIONS**
Mettre en place un programme de prévention des fraudes et des abus financiers. Élaborer et mettre en place un processus d'évaluation pour l'ensemble des pratiques de l'organisme.

REPÉRER • ACCOMPAGNER • RÉFÉRER

Pour vieillir en sécurité et dans la dignité.





Services à la clientèle et objets perdus

819-774-0485 | 1-877-604-3377

info@transportlaurentides.ca

Lundi au samedi, 8 h. à 19 h

Samedi et dimanche, 8 h à 17 h

We remind you that if you would like to share a cultural, leisure or other activity, please contact us at adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Thank you for your confidence and know that it's always a real pleasure to represent you !



Mayor,

André Ibghy

Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac

Tél. (819) 321-2332

maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

YOUR INTELLIGENT CITIZEN PORTAL



VOILÀ ! Is a personalized, mobile and web-based citizen file that facilitates communication with the municipality.

Sign up to receive news and alerts, view your tax account notices online, add a property and tax account to your account, and get a front-row seat to the Monthly Newsletter. To register, click here: <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/en/>

PERMIS APPLICATION – DON'T WAIT

If you're planning a construction project, chances are you'll need a permit from the municipality. We strongly recommend that you submit your application as soon as possible to avoid further delays. Applications are processed in order of receipt. By proceeding without delay, you can limit the number of surprises.

Register now !